

Départ d'un PI/Groupe - Gestion des données

Description

Processus standard

Lorsqu'un PI/groupe quitte l'UNIL (changement d'institution, retraite, décès), ses données doivent être archivées sur les infrastructures dédiées de l'UNIL.

Copie de données

Dans le cas d'un changement d'institution, le PI peut demander à emporter une copie de ses données de recherche avant son départ. Sa demande formelle (voir le document "*Protocole applicable aux Principal Investigator quittant l'Université de Lausanne et souhaitant emporter une copie des données de recherche de leur groupe de recherche*") doit être adressée au Décanat Recherche et contenir les informations suivantes pour être évaluée:

- Un résumé de sa recherche
- La nature des données (données de recherche, données personnelles, données sensibles)
- Si nécessaire, l'autorisation de la Commission cantonale d'éthique
- Le nom, le lieu et les caractéristiques de l'institution où il part
- Une brève présentation de sa recherche future

Dans le cas d'un préavis favorable du Décanat Recherche, un contrat de cession est rédigé avec le PACCT, puis validé et signé par toutes les parties concernées:

- Représentant de l'institution d'accueil
- Vice-Doyen Recherche et Innovation FBM
- Vice-Recteur Recherche et Relations internationales UNIL

Archivage des données

Avant son départ et pour préparer les données à l'archivage, le PI contacte le data steward FBM pour trier et organiser ses données par projets ou thématiques selon les directives d'UNIRIS (voir le document "*Description des données - Guidelines UNIRIS*") et pour décrire leur organisation dans un fichier README (voir le document "*README Long-Term storage file description*"). Lorsque le data steward donne son feu vert, le PI demande à la DCSR de déplacer ses données en Long-Term Storage et de révoquer les accès FBM.

Rôles

PI: organise ses données en vue de son départ (chef de groupe)

Décanat Recherche: évalue la demande du PI et donne son accord ou refuse la réalisation d'une copie (Vice-Doyen Recherche)

Juriste FBM: rédige et fait valider le contrat de cession (Administration FBM)

PACCT: valide et signe le contrat de cession

Data Stewart: aide le PI à organiser ses données et donne son feu vert pour l'archivage (Data steward FBM relié à UNIRIS)

DCSR: archive et révoque les accès aux données (Responsable DCSR)

Documents

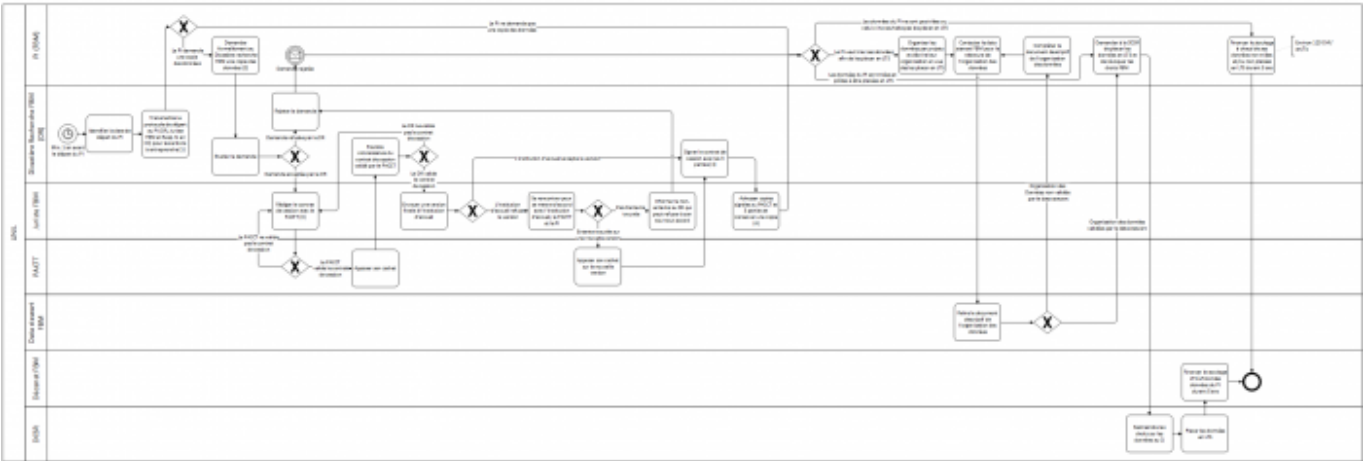
- Protocole applicable aux Principal Investigator quittant l'Université de Lausanne et souhaitant emporter une copie des données de recherche de leur groupe de recherche
 - Description des données - Guidelines UNIRIS
 - README Long-Term storage file description

Schéma

Cliquer sur le schéma pour agrandir

Programme informatique de la FBM
 Départ d'un PI/Groupe - Gestion des données

Départ d'un PI/Groupe de recherche
 (Description de responsabilité avertissage des données)
 00000000-0000-0000



- ES
- Processus de transfert d'information
 - Organisation des données pour le stockage I71
 - Le nombre de données reçues FBM
- ES2
- Une fois les données reçues
 - L'écriture des données (données de recherche, données personnelles, données sensibles)
 - Si nécessaire, l'ajout de métadonnées de description contextuelle d'origine
 - Le nom, le lieu et les caractéristiques de l'institution d'origine
 - Une fois les données reçues de la recherche future
- ES3
- L'écriture des données et l'ajout de métadonnées sont automatisés
 - Les données sont stockées dans un système de gestion de données
 - Les données sont accessibles par les chercheurs
 - Les données sont accessibles par les chercheurs
- ES4
- Le transfert est automatisé
 - Approuvé par le Directeur de Recherche
 - Une fois les données reçues et stockées FBM
 - Une fois les données reçues et stockées FBM

Informations générales

Nom du processus	Départ d'un PI - Gestion des données
Responsabilité	- Responsable: NOVERRAZ Mathieu - Suppléante: LEMONIS Marine
Processus liés	- Départ d'un PI - Gestion du matériel
Dernière modification	07.03.2024
Validé en séance le	02.04.2024

[procedure, donnees](#)